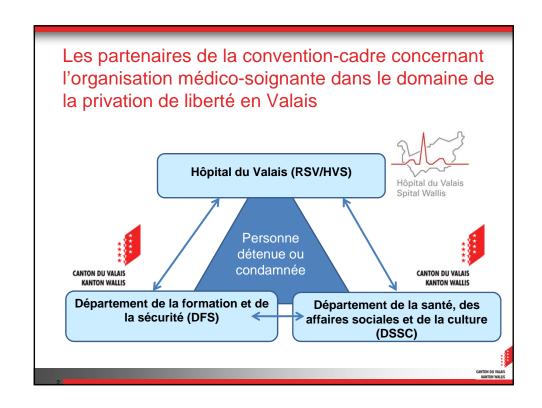
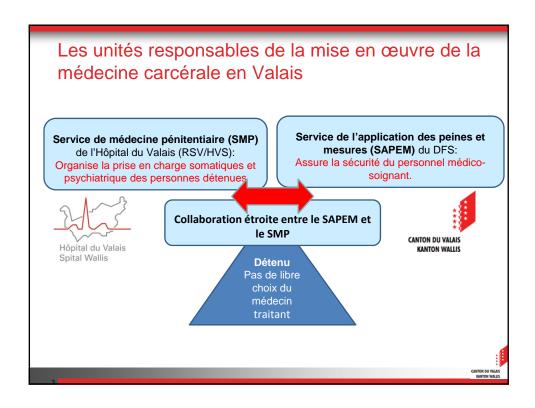
Nouvelle organisation de la médecine carcérale en Valais

Conférence de presse du 23 octobre 2013 du Département de la formation et de la sécurité (DFS), du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), et de l'Hôpital du Valais

> NTON DU VALAIS KANTON WALLIS







Principes généraux de la convention-cadre

- L'accessibilité aux soins somatiques et psychiatriques des personnes détenues aussi bien pour les affections usuelles durant la détention qu'en cas d'urgences médicales et d'hospitalisation;
- le respect du cadre pénal et du cadre carcéral, entre autres des règles sécuritaires;
- le respect de l'indépendance des médecins et des droits des patients détenus dans le cadre légal du Code pénal et du Code de procédure pénal Suisse;

INTON DU VALAIS

Mission étatique

▲ Le Gouvernement valaisan considère que l'organisation d'un dispositif sanitaire carcéral constitue une mission étatique qui doit être réalisée conjointement entre le domaine de la justice et de la santé.

ON DU VALAIS

Mission étatique

CANTON DU VALAIS

Subvention étatique

- ∠ Le Département de la santé, des affaires sociales et de culture participe à raison de 1/3, et le Département de la formation et de la sécurité à raison de 2/3 aux coûts de la médecine carcérale non-couverts par les assurancesmaladie.
- ▲ Le subventionnement maximal des deux départements concernés est pour 2014 toutefois plafonné à CHF 1'100'000.-.

ON DU VALAIS



Monsieur Charles Kleiber, président du Conseil d'Administration du Réseau Santé Valais (RSV) / l'Hôpital du Valais (HVS)

> CANTON DU VALAIS KANTON WALLIS

Signature de la Convention-cadre et des contrats de prestations

▲ Le conseiller d'Etat Oskar Freysinger, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS),

et

■ la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC),

ainsi que

Monsieur Charles Kleiber, président du Conseil d'Administration du Réseau Santé Valais (RSV) / l'Hôpital du Valais (HVS)

procèdent maintenant à la signature officielle de la Convention-cadre et des contrats de prestations.

TON DU VALAIS